

CARTE CARBURANT PRO

Société d'importation Leclerc – SIPLEC

Société Anonyme Coopérative à capital variable

26, quai Marcel Boyer

CS 10020

94859 Ivry sur Seine Cedex

RCS : 315281113 de Créteil

SIRET : 31528111300052

N° TVA : FR37315281113

46130 LOUBRESSAC
SIRET : 83985707500015
N° TVA : FR20839857075

Page 1/2

N° Client : C141853
N° Facture : FC001942501
Date de facture : 15/10/2025
Date d'échéance : 20/10/2025

FACTURE

émise le 16/10/2025

Période de référence 01/10/2025 au 15/10/2025 <i>Retrouvez l'intégralité de vos relevés détaillés sur votre espace client.</i>	QUANTITE	MONTANT HT	TAUX TVA
Carte Carburant			
Consommations carburants			
Gazole	123,65	163,83	20,00
Sans plomb 95-E10	38,03	51,38	20,00
Abonnement(s)			
Abonnement carte CCPRO	3,00	3,75	20,00
Badge LiberT			
Consommations péages et parking LIBER-T			
Péage et Parking	4,00	30,66	20,00
Frais			
Frais de Gestion Liber-T	4,00	0,74	20,00



Vous avez une question ?

Nos équipes sont disponibles et à votre écoute pour vous répondre.

CARTE CARBURANT PRO

Société d'importation Leclerc – SIPLEC
Société Anonyme Coopérative à capital variable
26, quai Marcel Boyer
CS 10020
94859 Ivry sur Seine Cedex

RCS : 315281113 de Créteil
SIRET : 31528111300052
N° TVA : FR37315281113

JM CONCEPT ENERGIE
1109 ROUTE DE LA GREZE

46130 LOUBRESSAC
SIRET : 83985707500015
N° TVA : FR20839857075

Page 2/2

N° Client : C141853
N° Facture : FC001942501
Date de facture : 15/10/2025
Date d'échéance : 20/10/2025

Ventilation TVA		
Taux TVA	Base HT	Montant
20,0%	250,36	50,07
Cumul	250,36	50,07

TOTAL HT (€) 250,36

TOTAL TVA (€) 50,07

NET À PAYER TTC (€) 300,43

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Date d'échéance : 20/10/2025
Mode de règlement : Prélèvement
Référence Unique de Mandat : ENER141853
IBAN : FR76 1**** *83 579
BIC : CCB*****

Vous avez une question ?
Nos équipes sont disponibles et à votre écoute
pour vous répondre.



Digitally signed by Carte Carburant Pro E.Leclerc
Date: 2025.10.16 15:41:42 CEST
Reason: Traitement facture

En cas d'impayé, il sera facturé des pénalités de retard représentant 3 fois le taux d'intérêt légal, ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (art. L 441-9, I, alinéa 5 et D du Code du commerce).